

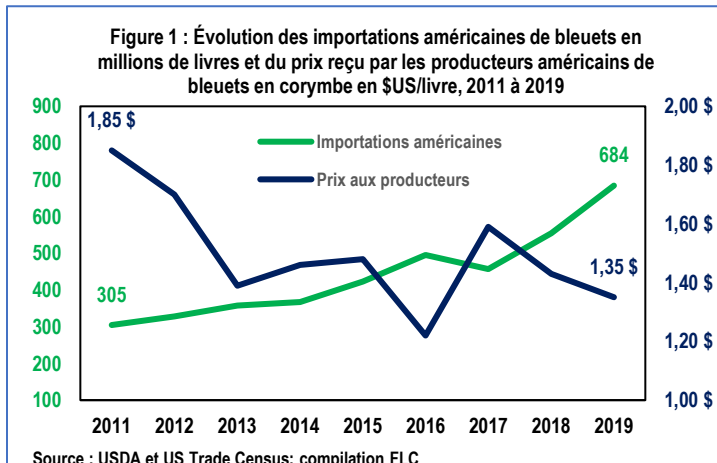
Dans ce feuillet nous présentons dans un premier temps un sommaire des audiences de la Commission du commerce international des États-Unis relativement à l'imposition d'un tarif sur les importations de bleuets frais et congelés aux États-Unis et dans un deuxième temps, nous présentons l'évolution des conditions des marchés des bleuets sauvages.

SOMMAIRE DES AUDIENCES DE LA COMMISSION DU COMMERCE INTERNATIONAL DES ÉTATS-UNIS

Le 12 janvier dernier, la Commission du commerce international des États-Unis (CCIÉU) a tenu des audiences pour déterminer si elle doit ou non imposer des tarifs sur les importations américaines de bleuets. Ces audiences font suite à une plainte de producteurs de bleuets des États-Unis. Des représentants de l'industrie canadienne et québécoise (agents gouvernementaux, industriels), ainsi que ceux de d'autres pays exportateurs de bleuets vers les États-Unis, sont aussi intervenus afin de présenter leur position face à la demande américaine. Nous résumons ci-après les positions qui ont été défendues par ceux qui sont favorables à un tarif et ceux qui sont contre. Rappelons que l'imposition d'un tarif sur les importations américaines de bleuets serait néfaste autant pour les transformateurs canadiens que pour les producteurs d'ici.

Les producteurs américains soutiennent que la baisse de prix aux producteurs observés aux États-Unis à été occasionnée par la hausse des importations

Les producteurs américains de bleuets prétendent que leur prix a été en baisse au cours des dernières années en raison de la forte croissance des importations des pays d'Amérique du Sud, mais également du Mexique et du Canada. Dans leurs revendications, les

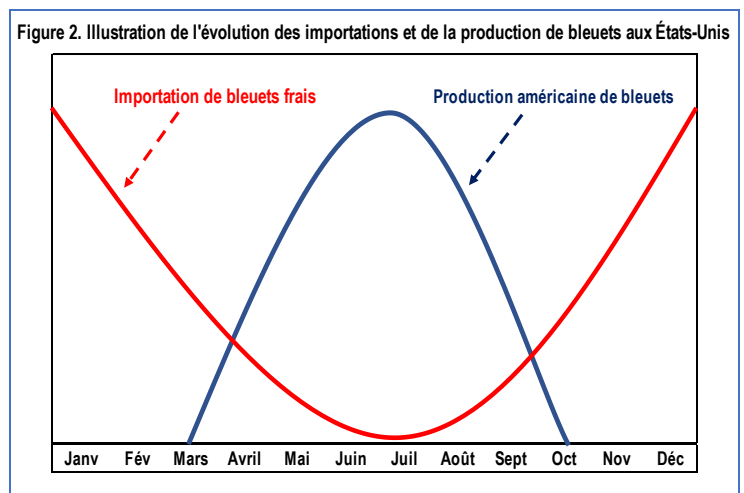


producteurs américains ont également fait valoir que pour eux, il n'y avait pas de différences que les bleuets soient frais ou congelés ou encore en corymbe ou sauvages. Ainsi, ils visent l'ensemble des bleuets, incluant nos exportations de bleuets sauvages aux États-Unis.

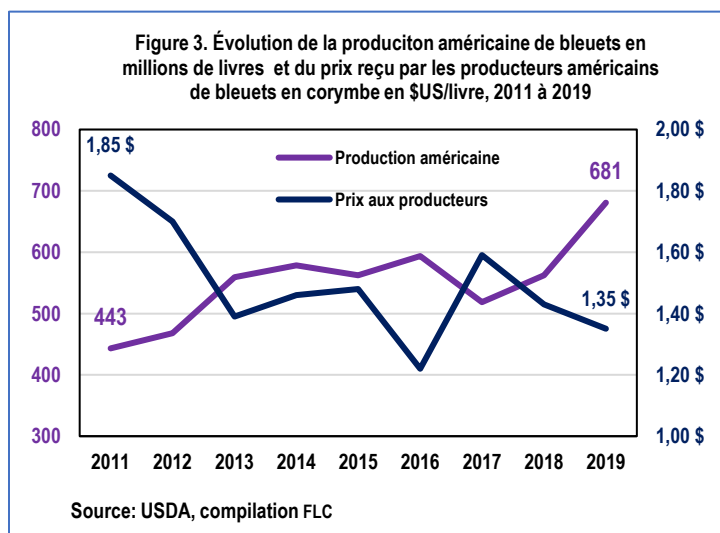
La **Figure 1** ci-contre résume la prétention des producteurs américains. Ce que l'on observe est que pendant que les importations américaines de bleuets augmentaient de 305 à 684 millions de livres (ligne verte) entre 2011 et 2019, le prix reçu par les producteurs américains de bleuets en corymbe baissait de 1,85 à 1,35 \$US la livre. Il s'agit d'un prix moyen pondéré pour les bleuets destinés au marché frais et ceux destinés à la congélation.

Les pays qui exportent aux États-Unis ont répliqué en indiquant que c'est plutôt le développement de la production aux États-Unis qui a fait baisser le prix

Les pays qui exportent aux États-Unis ont fait valoir que les importations américaines de bleuets ne peuvent être la cause de la baisse de prix aux producteurs américains puisqu'elles sont en vaste majorité réalisées lorsqu'il n'y a pas ou très peu de production aux États-Unis. Ainsi, les importations assurent essentiellement un approvisionnement en bleuets frais douze mois par année aux États-Unis, au bénéfice des consommateurs américains. La Figure 2 illustre cela de manière théorique (non chiffrée). La ligne bleue illustre que la production aux États-Unis débute en mars dans les États du Sud (Floride, Georgie, etc.) pour se terminer en octobre dans les États du Nord-Ouest (Washington, Oregon, etc.) tandis que les importations sont réalisées entre janvier et mars et octobre et décembre,



soit lorsqu'il y a peu ou pas de production de bleuets aux États-Unis. Les producteurs américains ont rétorqué en indiquant que les importations en provenance du Mexique en mars et avril et celle en provenance du Canada en août et septembre faisaient néanmoins baisser les prix de manière significative.



Pour pallier cet argument, les pays exportateurs dont le Canada ont embauché des économistes américains qui ont démontré que les périodes de chevauchement en mars/avril et août/septembre avaient une faible incidence sur le prix. Leurs analyses ont plutôt démontré que le principal facteur expliquant une baisse de prix aux producteurs américains était dans les faits le développement de la production américaine. La **Figure 3** ci-contre illustre bien cela. En effet, il est possible d'observer que pendant que la production se développait aux États-Unis, passant de 443 à 681 millions de livres entre 2011 et 2019, le prix reçu par les producteurs baissait de 1,85\$ à 1,35\$/livre (moyenne de prix pour les bleuets en corymbe destinés au marché frais et ceux destinés pour le marché de la congélation).

Il y a eu très peu de discussion lors des audiences relativement aux importations américaines de bleuets sauvages congelés. Il est à noter toutefois, que l'économiste américain embauché par le gouvernement du Canada, l'Association des producteurs de bleuets de la Colombie-Britannique et la WBANA a démontré que les importations américaines de bleuets sauvages congelés avaient 4 fois moins d'impact sur le prix aux producteurs de bleuets sauvages du Maine que leur propre niveau de production.

La Commission du commerce international des États-Unis a pris en délibéré l'ensemble des informations qui lui ont été présentées et vont rendre leur verdict le 11 février prochain. Dans le cas où il reconnaît un préjudice des importations pour les producteurs américains, il y aura alors des audiences le 25 février prochain pour déterminer le niveau des tarifs à imposer. Ce niveau sera alors déterminé par la Commission le 25 mars 2021 et leur décision sera par la suite transmise au Président américain qui prendra la décision finale. En espérant que la Commission du commerce international des États-Unis en arrive à une conclusion de non-préjudice qui montre que les importations de bleuets n'affectent pas significativement les prix reçus par les producteurs américains. Nous vous tiendrons informé de la suite de choses.

CONDITION ACTUELLE DE MARCHÉ DES BLEUETS SAUVAGES

Le prix des exportations québécoises de bleuets sauvages en hausse

Pendant que la Commission américaine se penche sur la plainte déposées concernant l'imposition d'un tarif sur les importations américaines, il est intéressant de noter que le marché des bleuets sauvages congelés s'est fortement raffermi depuis novembre 2017.

La Figure 4 illustre l'évolution mensuelle du prix des exportations québécoises de bleuets sauvages (conventionnels et biologiques) de novembre 2017 à novembre 2020.

Comme il est possible de le voir, le prix des exportations québécoises est en forte hausse passant de 1,38\$/livre en novembre 2017 à 1,55\$/livre en novembre 2018, à 1,65\$/livre en novembre 2019 puis à 1,84\$/livre en novembre 2020.

Cette hausse des prix à l'exportation est favorable pour un accroissement du prix aux producteurs. C'est à suivre...

